

## Espace Tradition

### Stand "aménagé"

- Le stand est livré avec :
  - moquette au sol
  - cloisons de séparation en bois (hauteur : 1m et 2,5m)
  - réserve de 1m<sup>2</sup> fermant à clé.

### Stand "nu pour bateaux"

- Le stand nu pour bateaux est livré uniquement avec de la moquette au sol.  
Il ne peut être réservé qu'en complément d'un stand aménagé.

**!** Le branchement électrique est à commander au VIPARIS (☞ voir Bon de commande VIPARIS)



## Espace Aquariophilie Module de 9 ou 15 m<sup>2</sup>

### Aménagement Stand

- Moquette
- Cloison de séparation recouverte de coton gratté avec sur, 0.50 m de retrait par rapport aux allées, une hauteur de construction limitée à 1.20 m maximum.
- 1 réserve de 1 m<sup>2</sup> fermant à clé
- 1 connexion internet
- 1 enseigne
- 1 compteur électrique de 3 KWh
- 1 spot de 75W par tranche de 3m<sup>2</sup> de stand
- Nettoyage quotidien du stand



Espace Aquariophilie  
Dessin non contractuel

## Espace Modélisme

### Aménagement Stand

- Moquette
- Cloison de séparation recouverte de coton gratté avec sur, 0.50 m de retrait par rapport aux allées, une hauteur de construction limitée à 1.20 m maximum.
- 1 réserve de 1 m<sup>2</sup> fermant à clé
- 1 connexion internet
- 1 enseigne
- 1 compteur électrique de 3 KWh
- 1 spot de 75w par tranche de 3m<sup>2</sup> de stand
- Nettoyage quotidien du stand



Espace Aquariophilie  
Dessin non contractuel

### Important

Un retrait de 0,50 m est exigé par rapport aux allées. Toutefois, vous êtes autorisés à utiliser ce retrait (meuble, cloison... sur une hauteur maximale de 1,20 m (article 8 du Règlement Particulier). Au-delà de ces 0,50 m, la hauteur maximale autorisée est de 2,50 m sauf sur demande de "l'accord de construction" (à demander avant le 30 octobre 2009).

Le compteur électrique, la puissance nécessaire à l'alimentation de votre stand et l'entretien de votre stand sont à votre charge.



**Voir le règlement technique du Salon**